

**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 12 décembre 2022**  
~~~~~

**BUDGET ANNEXE SPANC**  
**DÉCISION MODIFICATIVE N°2**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 12 décembre 2022 à 18h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 5 décembre 2022.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, Mme Josette CUTANDA, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Anthony GARCIA, Mme Véronique NEIL, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Henry MARTINEZ, M. Yves GUIRAUD, M. Xavier PEYRAUD, Mme Monique GIBERT, M. Jean-Marc ISURE, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Philippe LASSALY, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN, M. Marcel CHRISTOL, M. Jean-Claude CROS, M. Thibaut BARRAL, Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Gregory BRO, M. Daniel REQUIRAND, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ - M. Jean-Philippe MORESMAU suppléant de M. Robert SIEGEL, M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pierre ANCIAN suppléant de M. Christian VILOING, Mme Catherine GIL suppléant de M. Claude CARCELLER.

Procurations

Mme Roxane MARC à M. Yannick VERNIERES, Mme Christine SANCHEZ à M. Henry MARTINEZ, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC, Mme Martine LABEUR à M. Marcel CHRISTOL, M. Pascal DELIEUZE à M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Daniel JAUDON à M. José MARTINEZ.

Excusés

Mme Jocelyne KUZNIAK.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 40	Votants : 46	Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.1612-11, L.2313-1, L.5211-36, R.5211-13 ;

VU la délibération n° 2846 du 11 avril 2022 adoptant le budget primitif 2022 du budget annexe SPANC ;

VU la délibération n° 2907 du 20 juin 2022 adoptant le budget supplémentaire 2022 du budget annexe SPANC ;

VU la délibération n° 2994 du 24 octobre 2022 adoptant la décision modificative n°1 du budget annexe SPANC ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

VU l'avis favorable à l'unanimité du Conseil d'exploitation en date du 1<sup>er</sup> décembre 2022.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier les crédits de la section d'exploitation et d'investissement aux chapitres 040, 042, 20 et 70,

CONSIDERANT qu'il est proposé à l'Assemblée d'approuver les modifications de crédits suivantes à l'intérieur de la section d'exploitation et de la section d'investissement :

**SECTION D'EXPLOITATION**

- Chapitre 042 « Amortissements des immobilisations » : il est proposé d'augmenter les crédits en dépense sur l'article 6811 pour un montant de 310,00 € pour les amortissements de l'exercice ;
- Chapitre 70 « Produits des services » : il est proposé d'augmenter les crédits en recette sur l'article 7062 pour un montant de 310,00 € en équilibre de la section.

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

- Chapitre 20 « Immobilisation incorporelles » : il est proposé d'augmenter les crédits en dépense sur l'article 2051 pour un montant de 310,00 € ;
- Chapitre 040 « Amortissements des immobilisations » : il est proposé d'augmenter les crédits en recette sur l'article 28133 pour un montant de 310,00 € en équilibre de la section.

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
Le quorum étant atteint

**DÉCIDE**

**à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- d'approuver la décision modificative n°2 du budget annexe SPANC ci-annexée qui nécessite une augmentation de crédits 310,00 € en section d'exploitation et d'investissement.

Transmission au Représentant de l'État  
N° 3048  
Publication le 19/12/2022  
Notification le  
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE  
Gignac, le 19/12/2022  
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20221212-10391-BF-1-1  
Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la  
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marie-Hélène SANCHEZ

<b>RAPPORT</b>		<b>COMPÉTENCE</b>	
<i>Rapporteur :</i>			
<b>BUDGET ANNEXE SPANC 2022</b>			
<b>DECISION MODIFICATIVE N°2</b>			
Désignation	Dépenses	Recettes	
SECTION D'EXPLOITATION			
70 « Produits des services »		+ 310,00 €	
042 «Amortissements des investissements»	+ 310,00 €		
Total	+ 310,00 €	+ 310,00 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT			
040 « Amortissements »		+ 310,00 €	
20-205 I « Immobilisations incorporelles »	+310,00 €		
Total	310,00 €	310,00 €	